

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/Marges-d-autonomie-des-avancees-mais-pas-pour-tous>



école & société

Marges d'autonomie : des avancées... mais pas pour tous

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : vendredi 13 avril 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés



Le SE-Unsa s'est battu pour obtenir une augmentation des marges d'autonomie dans le cycle terminal. Il a obtenu des avancées dans la voie générale et en STMG. Il continue à revendiquer pour les autres séries technologiques.

Heures d'autonomie : Qui bénéficiera des marges horaires ?

Les classes de seconde bénéficieront de 12 heures de marge au lieu de 10,5 heures auparavant. Quant aux premières et terminales générales et STMG, elles disposeront de 8 heures de marge au lieu des 7 initialement proposées par le ministère, grâce aux négociations menées pied à pied par le SE-Unsa et sa fédération. Les autres séries technologiques disposeront de 10 heures (ST2S) ou 14 heures (STD2A, STHR, STI2D, STL), ce qui peut représenter une perte de 2 à 4 heures selon les séries. Le SE-Unsa a revendiqué à minima les moyens existants et continuera à porter cette revendication.

Toutes les heures d'autonomie ne pourront pas être utilisées pour des groupes à effectifs réduits et des projets pédagogiques, car les moyens des enseignements optionnels sont pris sur les heures de marge. De la même manière, les dispositifs d'accompagnement personnalisé devront aussi prélever leurs moyens sur cette marge. Certes, l'accompagnement personnalisé n'est plus obligatoire pour tous les élèves et devrait donc nécessiter moins de moyens. Pour autant, dans un lycée qui se veut plus « personnalisé », il est tout à fait regrettable de rogner sur les moyens d'un accompagnement plus individualisé des parcours des élèves. Le SE-Unsa a alerté le ministère sur les tensions que pourraient connaître les établissements pour la répartition de ces moyens d'autonomie avec la mise en oeuvre des nouvelles procédures d'orientation qui pourraient inciter les élèves et les parents à demander davantage d'enseignements facultatifs pour avoir plus de chances d'obtenir la filière post-bac de leur choix.

Enfin, les recteurs ne peuvent qu'« abonder » les marges d'autonomie, et non pas les « modifier » y compris à la baisse, comme le ministère avait tenté de le faire inscrire.

Accompagnement / Orientation : On avance !

Le SE-Unsa a critiqué le projet initialement présenté par le ministère : l'accompagnement personnalisé disparaissait des emplois du temps au profit d'un temps annualisé d'« éducation au choix de l'orientation » aux contours flous mais à l'horaire fixé à 54 heures annuelles. Le SE-Unsa a fait évoluer le projet : l'horaire n'est plus qu'indicatif et la responsabilité du professeur principal n'est plus mentionnée dans le texte. Une responsabilité difficile à exercer et bien sûr sans reconnaissance financière.

Beaucoup de choses restent encore à définir, sur la place des CPE, des PsyEN, des professeurs documentalistes dans le dispositif, dans lequel la Région devrait aussi s'investir plus fortement. Toutes les actions en lien avec l'orientation (forums des métiers, portes ouvertes à l'université, mni-stages,...) feront partie de cet accompagnement à l'orientation qui reste un volet du projet d'établissement validé par le conseil d'administration.